

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_06_01
Séance du 29 juin 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230629-2023_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Affichage : 17/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :
22/06/2023

Date d'affichage :
22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : subvention à l'association « Sésame »

M. le maire rappelle aux membres que l'association « Sésame » a été dissoute et qu'il a récemment rencontré les anciens dirigeants venus lui exposer qu'ils avaient reçu une facture pour reliquat de charges.

Considérant que la commune s'était engagée à l'aider financièrement pour cette dissolution, le conseil municipal décide de verser la somme de 400 € à cette association

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Muriel SABATÉ

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 17/07/23

Publication du 17/07/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : subvention à l'association « Stock car » de Villabon

Vu la demande du président de l'association Stock car de Villabon sollicitant une subvention afin d'organiser une manifestation fin août

Considérant que cette association a fréquemment aidé la commune de Baugy pour le prêt de barrières

Le conseil municipal décide d'accorder la somme de 300 €.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Muriel SABATÉ

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 17/07/23

Publication du 17/07/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_06_03
Séance du 29 juin 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230629-2023_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : Nouveau plan de financement pour les travaux de la boucherie

Vu la délibération 2023_05_01 approuvant le plan de financement des travaux de la boucherie
Considérant que le taux de subvention du Département a été modifié

M. le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

Montant HT des travaux : 439 826,27 €
Subvention de la Région : 131 947 € (30%)
Subvention du Département : 110 000 € (25%)
DETR : 84 425,00 € (19,20%)
Autofinancement : 113 454,27 € (25,80%)

Le conseil municipal adopte ce nouveau plan de financement et autorise M. le maire à signer les demande d'aides financières et tout autre document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Muriel SABATÉ

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 7/7/23...

Publication du 7/7/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230629-2023_06_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Délibération n° 2023_06_04
Séance du 29 juin 2023**

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : amende pour déjections canines

Vu l'arrêté municipal du 11 juillet 2018 réglementant les déjections, la divagation, la détention et la circulation des animaux domestiques.

Vu l'article L211-22 du Code Rural qui dispose les Maires à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux ;

Considérant que régulièrement les services techniques sont sollicités pour nettoyer les déjections canines
Considérant que les déjections de chiens peuvent être cause de nuisances et de souillures des lieux publics

Aussi, M. le Maire propose qu'une amende de 68 € soit instituée aux propriétaires des animaux concernés et ceci à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à appliquer ce montant.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Le Maire

Muriel SABATÉ

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 7.7.23.

Publication du 7.7.23 sur le site : commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_06_05
Séance du 29 juin 2023**



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : amende pour stationnement illégal sur trottoir

Vu les articles L2212, L2213-6 et L2542-2 du CGCT

Vu le Code de la Route et notamment l'art R417-11

Considérant que le stationnement sur trottoirs est en pleine recrudescence

Considérant que la sécurité des piétons n'est plus assurée, la plupart étant obligés de circuler sur la chaussée

Considérant que certains trottoirs ont été refaits à neuf dans certaines rues

M. le maire propose d'instituer une amende de 35€ pour stationnement non réglementaire et de 135 € pour le stationnement non réglementaire en hyper centre.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à appliquer ces montants.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Muriel SABATE

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 7/7/23...

Publication du 07/7/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_06_06
Séance du 29 juin 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230629-2023_06_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Affichage : 17/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :
22/06/2023

Date d'affichage :
22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : renouvellement contrat affermage eaux et assainissement – sollicitation Cher Ingénierie des Territoires CIT

Le contrat d'affermage eau et assainissement va arriver à échéance le 31 décembre 2024
La CDC la Septaine prendre cette compétence en 2026

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service des réseaux eau et assainissement au 31 décembre 2024, la commune sollicite Cher Ingénierie des Territoire (CIT) Département du Cher pour l'accompagner dans la mise en place de la procédure.

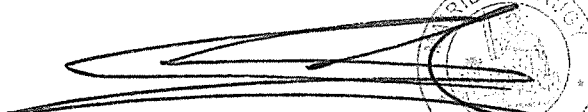
Le conseil municipal autorise M. le maire à demander l'accompagnement du CIT

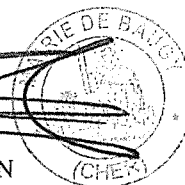
Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance


Muriel SABATÉ

Le Maire


Pierre GROSJEAN



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 17/07/23.

Publication du 17/07/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_06_07
Séance du 29 juin 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230629-2023_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :
22/06/2023

Date d'affichage :
22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : Prolongation du contrat de l'adjoint technique saisonnier

Vu la délibération 2023_04_06 portant création d'un poste d'adjoint technique saisonnier
Considérant la surcharge de travail

M. le Maire propose de prolonger ce contrat du 1^{er} juillet au 31 juillet aux mêmes conditions à savoir

1 Poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet rémunéré IB 367 IM 340

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Muriel SABATÉ

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 07/07/23.

Publication du 07/07/23 sur le site : commune-baugy18.fr



**Délibération n° 2023_06_08
Séance du 29 juin 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIÈRE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : Dévoisement chemin de Montifault – enquête publique

La procédure de dévoisement du chemin de Montifault arrive à son terme. Le Géomètre Sylvain Neuilly a remis sa proposition d'un montant de 8 600 € pour la prestation d'accompagnement. Il va borner le terrain qui appartient à la Maison MERCIER, à ERBC et à Etienne ANDRÉ.

Cela va constituer une voirie qui va faire le tour de ERBC. Une fois ceci fait, la commune aliénera l'ancien chemin et le cédera à ERBC

M. Neuilly a déjà contractualisé avec ERBC

Toute la partie d'aliénation du chemin sur le plan juridico-administrative incombe à la commune.
Par contre 2 cas de figurer peuvent se présenter :

- * soit la commune fait les travaux pour une enveloppe de 300 000 à 400 000 €
- * soit ERBC fera les travaux et une fois ceux-ci terminés la commune rétrocèdera cette voirie à l'€ symbolique et par convention avec ERBC, ce dernier supportera les charges financières.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. la Maire et après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

- * d'autoriser M. le maire à ouvrir, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin de Montifault.
- * d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes correspondants ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la proposition de M. Sylvain Neuilly, nommer un commissaire enquêteur pour la réalisation de cette enquête et signer tout autre document relatif à ce dossier.

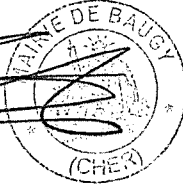

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Muriel SABATÉ

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 17/7/23.

Publication du 17/7/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 16
- Votants : 16 + 5 pouvoirs
- Absent : 1

Date de la convocation :

22/06/2023

Date d'affichage :

22/06/2023

Le 29 juin 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Frédéric ESBERT, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Frédéric LEUDIERE et Catherine SAULET

Absent excusé (1) : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs (5) :

Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON
M. Victor CORNEJO à M. Christian DUBOURG
M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER
M. Alain BAUDON à M. Pierre GROSJEAN
M Mathieu MORISSE à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : Mme Muriel SABATÉ

Objet : DECLARATION D'INTENTION FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL A UN PROJET D' OMBRIERES AGRIVOLTAÏQUES - CULTURES

Préalablement, M. le Maire rappelle que tout membre du Conseil Municipal dont la famille, les proches ou lui-même ayant un intérêt direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, à la réalisation du projet d'ombrières agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du Conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, M. le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui ont ou auront, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats, à ne pas prendre part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, alinéa 4 ;

Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques composées de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de panneaux solaires installés sur un système de tracker et de leurs accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques, pour les principaux) au sein de volumes localisés au-dessus des terrains agricoles sis domaine Le Gour sur Saligny le Vif - BAUGY accueillant actuellement des cultures.

Considérant qu'une telle installation innovante, dotée d'un dispositif de pilotage permettant de s'adapter au cycle cultural, a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole existante, en vue de protéger les cultures des aléas climatiques et de répondre à leurs besoins agro-climatiques.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture et présente ainsi un intérêt local.


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Acte** l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

Vote : 2 abstentions

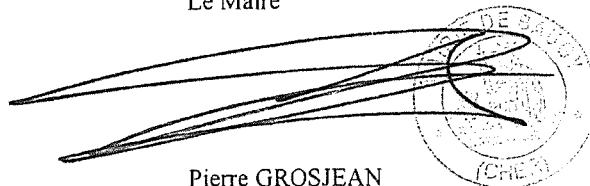
19 : POUR

La secrétaire de séance



Muriel SABATÉ

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 7/7/23

Publication du 07/7/23..... sur le site : commune-baugy18.fr